

Dernière mise à jour : juillet 2024

CONDITIONS DE LICENCE DE LOGICIEL DE MICROSOFT

OFFICE 2024 DESKTOP

SI VOUS RÉSIDEZ (OU SI VOTRE PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT EST) AUX ÉTATS-UNIS, NOUS VOUS INVITONS À LIRE LA CLAUSE D'ARBITRAGE IMPÉRATIF ET LA RENONCIATION À RECOURS COLLECTIF DE LA SECTION 10. CELA AFFECTE VOS DROITS EN CAS DE LITIGE.

Merci d'avoir choisi Microsoft !

En fonction de la manière dont vous avez obtenu le logiciel Office, le présent contrat de licence est (i) entre vous et le fabricant du dispositif ou l'installateur du logiciel qui distribue le logiciel avec votre dispositif ; ou (ii) entre vous et Microsoft Corporation (ou, selon votre lieu de résidence ou, s'agissant d'une entreprise, son principal établissement, l'une de ses filiales) si vous avez acheté le logiciel auprès d'un détaillant. Microsoft est le fabricant du dispositif dans le cas de dispositifs fabriqués par Microsoft ou l'une de ses entités affiliées, et Microsoft est le détaillant si vous avez acheté le logiciel directement auprès de Microsoft. Si vous êtes un client de licence en volume, l'utilisation du logiciel Office est soumise au contrat de licence en volume de votre employeur plutôt qu'au présent contrat.

Le présent contrat décrit vos droits, vos obligations et les conditions auxquelles vous pouvez utiliser le logiciel Office. Nous vous recommandons de lire l'intégralité des accords, y compris toutes conditions de licence supplémentaires qui accompagne le logiciel et les conditions liées, le cas échéant, car toutes les conditions sont importantes et constituent ensemble l'intégralité du contrat qui s'applique à vous. Vous pouvez consulter les conditions liées en copiant le lien applicable dans la fenêtre d'un navigateur.

En acceptant le présent contrat ou en utilisant le logiciel, vous acceptez l'ensemble de ces conditions, et donnez votre accord à la transmission de certaines informations lors de l'activation et de l'utilisation du logiciel, conformément à la Déclaration de confidentialité figurant dans la Section 4. Si vous n'acceptez pas ces conditions, et si vous ne vous y conformez pas, vous n'êtes pas autorisé(e) à utiliser le logiciel ou ses fonctionnalités. Vous pouvez contacter le fabricant du dispositif ou l'installateur, ou votre détaillant si vous achetez le logiciel directement, pour vous informer de sa politique en matière de retours, et retourner le logiciel ou le

dispositif moyennant remboursement ou crédit conformément à cette politique. Vous devez vous conformer à cette politique, en vertu de laquelle il est possible que vous ayez l'obligation de retourner le logiciel avec l'ensemble du dispositif sur lequel est installé le logiciel aux fins de remboursement ou de crédit, le cas échéant.

1. Aperçu.

a. Applicabilité. Le présent contrat s'applique au logiciel Office pré-installé sur votre dispositif ou acheté auprès d'un détaillant et installé par vous, au support sur lequel vous avez reçu le logiciel (le cas échéant), à toutes polices et images, ou à tous fichiers son joints au logiciel, et à toute mise à jour ou mise à niveau, tout supplément ou tous services Microsoft afférents au logiciel, à moins que d'autres conditions ne s'y appliquent. Sous réserve des autres conditions applicables, il s'applique également aux applications Office développées par Microsoft qui fournissent des fonctionnalités supplémentaires. Les éventuelles dispositions du présent contrat liées à des fonctionnalités ou services non disponibles sur votre dispositif ne s'appliquent pas à vous.

b. Conditions supplémentaires. En fonction des capacités de votre dispositif, de la manière dont il est configuré et de l'usage que vous en faites, il est possible que des conditions supplémentaires de Microsoft et de tiers s'appliquent à certaines fonctionnalités, services et applications. Lisez-les attentivement.

(i) Certaines fonctionnalités du logiciel fournissent un point d'accès à des services en ligne, ou reposent sur ceux-ci, et l'utilisation de ces services est parfois régie par des conditions et des politiques de confidentialité distinctes, telles que le Contrat de services de Microsoft à l'adresse <https://aka.ms/msa>. Vous pouvez prendre connaissance desdites conditions et politiques en consultant les conditions de service applicables. Il peut arriver que les services ne soient pas disponibles dans toutes les régions.

(ii) Microsoft, le fabricant ou l'installateur du dispositif peuvent inclure des applications supplémentaires, qui seront soumises à des conditions de licence et à des politiques de confidentialité distinctes.

(iii) Le logiciel peut inclure des programmes de tiers qui vous sont cédés sous licence conformément aux présentes ou à leurs propres conditions. Les conditions, avis et attestations, le cas échéant, se rapportant aux programmes de tiers peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://aka.ms/thirdpartynotices>.

(iv) Pendant le fonctionnement du logiciel, vous pouvez utiliser ses polices afin d'afficher et d'imprimer le contenu. Vous pouvez télécharger temporairement sur une imprimante ou un autre périphérique de sortie pour imprimer du contenu, et vous pouvez incorporer les polices au contenu, dans la mesure de ce que les restrictions d'incorporation associées à la police de caractères permettent.

2. Installation et droits d'utilisation.

a. Licence. Le logiciel n'est pas vendu, mais concédé sous licence. En vertu du présent contrat, nous vous accordons le droit d'installer (si vous achetez le logiciel à un distributeur) et d'exécuter une instance du logiciel sur votre dispositif (le dispositif sous licence) pour une utilisation par une personne à la fois, tant que vous respectez toutes les conditions prévues au présent contrat. Veuillez consulter les Sections 13 à 15 ci-dessous pour les licences et conditions spécifiques aux versions à droits limités, à certaines régions géographiques et aux éditions spéciales du logiciel. La mise à jour ou la mise à niveau d'un logiciel non original avec un logiciel de Microsoft ou de sources autorisées ne rend pas votre version originale ou la version mise à jour/mise à niveau authentique. Dans cette situation, vous n'avez pas de licence pour utiliser le logiciel.

b. Dispositif. Dans le présent contrat, « dispositif » désigne un système de matériel informatique local (physique ou virtuel) doté d'un dispositif de stockage interne capable d'assurer le fonctionnement du logiciel. Une partition matérielle ou un serveur lame est considéré comme un dispositif. Aux fins du présent accord, le terme « dispositif » n'inclut pas tout système matériel (physique ou virtuel) sur lequel le logiciel est installé ou auquel il est accédé uniquement pour une utilisation à distance par le biais d'un réseau.

c. Restrictions. Le fabricant du dispositif ou l'installateur et Microsoft se réservent tous droits (tels que des droits en vertu des lois régissant la propriété intellectuelle) qui ne sont pas expressément conférés dans le présent contrat, et aucun autre droit ne vous est concédé. Par exemple, cette licence ne vous donne aucun droit, et vous ne pouvez pas (et vous ne pouvez pas permettre à une autre personne ou entité de) :

- (i) utiliser ni virtualiser séparément des fonctionnalités du logiciel;
- (ii) publier, copier (autrement qu'aux fins de réalisation de la copie de sauvegarde permise), louer, à court ou long terme, ni prêter le logiciel;
- (iii) transférer le logiciel (excepté comme permis par le présent contrat);

- (iv) contourner les restrictions ou limitations techniques du logiciel;
- (v) utiliser le logiciel en tant que logiciel serveur ou faire fonctionner l'appareil comme un serveur, utiliser le logiciel pour offrir des services d'hébergement commerciaux, mettre le logiciel à disposition pour une utilisation simultanée par plus d'un utilisateur sur un réseau, sauf dans les cas autorisés à la Section 2(d)(v) ci-dessous, installer le logiciel sur un serveur pour un accès à distance ou une utilisation sur un réseau; ou installer le logiciel sur un appareil pour une utilisation uniquement par des utilisateurs à distance;
- (vi) reconstituer la logique des produits, le décompiler ou de le désassembler, ou tenter de faire l'un ou l'autre, excepté, et uniquement dans cette mesure, lorsque les actions interdites par la restriction qui précède sont (a) permises par la réglementation applicable; (b) permises par des conditions de licence régissant l'utilisation de composants à code source libre qui peuvent être inclus dans le logiciel; ou (c) nécessaires aux correctifs d'erreur apportés à toute bibliothèque cédée sous licence en vertu de la Licence publique générale limitée GNU inclus avec le logiciel et lié à celui-ci; et
- (vii) lors de l'utilisation de fonctionnalités basées sur Internet, utiliser ces fonctionnalités d'une quelconque manière susceptible d'interférer avec leur utilisation par qui que ce soit, ni tenter d'accéder à ou d'utiliser un service, des données, un compte ou un réseau d'une manière non autorisée.

d. Scénarios de multi-utilisation.

- (i) Versions multiples. Si, lors de l'acquisition du logiciel, plusieurs versions de celui-ci vous ont été fournies (telles que des versions 32 bits et 64 bits), vous ne pouvez installer et activer qu'une seule de ces versions à la fois.
- (ii) Connexions multiples ou groupées. L'emploi de matériel ou de logiciels aux fins de multiplexage ou de groupement de connexions, ou de réduction du nombre de dispositifs ou d'utilisateurs accédant au logiciel ou l'utilisant ne réduit pas le nombre de licences dont vous avez besoin. Vous ne pouvez utiliser ce matériel ou logiciel que si vous disposez d'une licence pour chaque instance du logiciel que vous utilisez.
- (iii) Utilisation dans un environnement virtualisé. Cette licence vous permet d'installer une seule instance du logiciel à utiliser sur un dispositif, que ce dispositif soit physique

ou virtuel. Si vous souhaitez utiliser le logiciel sur plusieurs dispositifs, vous devez obtenir une licence distincte pour chaque instance.

(iv) **Accès à distance.** Vous pouvez désigner comme utilisateur sous licence une fois tous les 90 jours un seul utilisateur qui utilise physiquement le dispositif sous licence. L'utilisateur sous licence peut accéder à l'appareil sous licence à partir d'un autre appareil en utilisant des technologies d'accès à distance pendant une période maximale de 365 jours à compter de la dernière utilisation physique. D'autres utilisateurs, à des moments distincts, peuvent accéder à l'appareil sous licence à partir d'un autre appareil utilisant des technologies d'accès à distance, mais uniquement sur des appareils autorisés par une licence distincte à exécuter ce logiciel ou une édition ultérieure.

(v) **Assistance à distance.** Vous pouvez utiliser des technologies d'accès à distance pour partager une session active sans obtenir de licence supplémentaire pour le logiciel. L'accès à distance permet à un utilisateur de se connecter directement à l'ordinateur d'un autre utilisateur, d'ordinaire pour corriger des problèmes.

e. Copie de sauvegarde. Vous pouvez réaliser une seule copie du logiciel à des fins de sauvegarde, et pouvez également utiliser cette copie de sauvegarde pour transférer le logiciel lorsqu'il a été acheté seul auprès d'un distributeur, ainsi qu'indiqué ci-dessous (détails à <https://office.com/backup>).

3. Transfert. Les stipulations de cette section ne s'appliquent pas si vous avez acheté le logiciel dans l'Espace économique européen (EEA) et ne le transférez qu'à une autre personne ou entité au sein de l'EEA, auquel cas tout transfert du logiciel à un tiers, et le droit de l'utiliser, doivent être conformes au droit en vigueur.

a. Logiciel pré-installé sur un dispositif. Si vous acquérez le logiciel pré-installé sur un dispositif, vous pouvez transférer la licence d'utilisation du logiciel directement à un autre utilisateur uniquement avec le dispositif sous licence. Une fois transféré, votre logiciel ne sera plus activé. Avant tout transfert permis, l'autre partie doit convenir que le présent contrat s'applique au transfert et à l'utilisation du logiciel.

b. Logiciel acheté séparément. Si vous avez acheté le logiciel en tant que logiciel autonome, vous pouvez le transférer sur un autre dispositif vous appartenant, mais pas plus d'une fois tous les 90 jours (sauf en cas de défaillance matérielle, auquel cas vous pouvez le transférer plus tôt). Si vous transférez le logiciel sur un autre dispositif, cet autre dispositif devient le « dispositif sous licence ». Vous pouvez également transférer

le logiciel sur un dispositif appartenant à quelqu'un d'autre si (i) vous êtes le premier utilisateur titulaire de la licence du logiciel ; et si (ii) le nouvel utilisateur accepte les conditions du présent contrat. Chaque fois que vous transférez le logiciel à un nouveau dispositif, vous devez le désinstaller du dispositif sur lequel il se trouve. Vous ne pouvez transférer le logiciel ni partager de licences entre dispositifs.

4. Protection des données à caractère personnel; consentement à l'utilisation des données. La protection de vos données à caractère personnel est importante à nos yeux. Lors de leur utilisation, certaines des fonctionnalités du logiciel envoient ou reçoivent des informations. Plusieurs de ces fonctionnalités peuvent être activées ou désactivées à partir de l'interface utilisateur. Vous pouvez également choisir de ne pas les utiliser. En acceptant le présent contrat et en utilisant le logiciel, vous comprenez que Microsoft peut collecter, utiliser et divulguer l'information conformément à la déclaration de confidentialité de Microsoft, qui peut être consultée à l'adresse <https://aka.ms/privacy>, et ainsi qu'indiqué dans l'interface utilisateur associée aux fonctionnalités du logiciel.

5. Logiciel autorisé, activation en ligne obligatoire. Vous n'êtes autorisé à utiliser ce logiciel que si vous disposez pour cela d'une licence adéquate et si le logiciel a été dûment activé en ligne ou par une autre méthode autorisée par Microsoft. **Microsoft peut vous demander d'activer le logiciel en ligne pour que vous puissiez l'utiliser.** Vous ne pourrez utiliser le logiciel que s'il a été correctement activé. Si vous n'avez pas activé correctement le logiciel, la plupart de ses fonctionnalités cesseront de fonctionner. Dans le cadre du processus d'activation, lorsque vous vous connectez à internet pendant que vous utilisez le logiciel, ce dernier contacte automatiquement Microsoft ou sa société affiliée pour procéder à l'activation afin de l'associer à un dispositif donné. Lors de l'activation (ou de la réactivation qui peut être déclenchée par des modifications des composantes de votre dispositif), certaines informations seront transmises et des frais de service internet, de téléphonie et de messagerie par sms peuvent s'appliquer. À tout moment, le logiciel peut déterminer que l'instance installée du logiciel est contrefaite, qu'elle n'a pas de licence appropriée ou qu'elle comporte des modifications non autorisées. Le logiciel peut se reconnecter périodiquement et automatiquement à internet pour confirmer la licence associée à l'appareil sous licence. Si vous ne reconnectez pas votre appareil à l'internet lorsque cela est nécessaire dans le cadre du processus d'activation ou de réactivation, le logiciel peut fonctionner avec des fonctionnalités réduites. Il est possible que vous receviez également des rappels vous invitant à obtenir une licence adéquate pour le logiciel. Une activation réussie ou la poursuite d'une utilisation avec des fonctionnalités réduites ne constitue pas une confirmation de l'authenticité du logiciel ni du caractère adéquat de la licence. Étant donné que l'activation vise à identifier les modifications non autorisées apportées aux

fonctions de licence ou d'activation du logiciel et à empêcher l'utilisation du logiciel sans licence, vous n'êtes pas autorisé à éviter ou contourner l'activation. Pour contribuer à déterminer si votre logiciel est authentique et si vous disposez d'une licence adéquate, utilisez <https://aka.ms/genuine>. Certaines mises à jour, de même que certains services d'assistance et autres, peuvent être réservés aux utilisateurs d'un logiciel Microsoft authentique.

6. Mises à jour. Le logiciel vérifie périodiquement la disponibilité de mises à jour du logiciel, et les télécharge et les installe pour vous. Vous ne pouvez obtenir des mises à jour qu'auprès de Microsoft ou de sources autorisées. En acceptant le présent contrat ou en utilisant le logiciel, vous acceptez de recevoir ces types de mises à jour automatiques sans avis supplémentaire. Vous pouvez ajuster vos préférences de mise à jour du logiciel en naviguant dans les paramètres pour les modifier. Par exemple, lancez Word, allez dans Fichier, Compte, Options de mise à jour et sélectionnez « Désactiver les mises à jour ».

7. Restrictions géographiques et en matière d'exportation. Si l'utilisation de votre logiciel est limitée à une région géographique donnée, vous ne pouvez activer le logiciel que dans cette région. Vous devez également vous conformer à l'ensemble des lois et règlements internes et internationaux applicables au logiciel, et notamment aux limitations en matière de destination, d'utilisateurs finaux et d'utilisation finale. Pour en savoir plus sur les restrictions à l'exportation, consultez le site <https://aka.ms/exporting>.

8. Assistance

a. Pour un logiciel pré-installé sur un dispositif. Dans le cas du logiciel en général, contactez le fabricant du dispositif ou l'installateur pour prendre connaissance des options d'assistance. Microsoft peut fournir, en relation avec un logiciel pour lequel a été délivrée une licence adéquate, des services limités d'assistance pour des logiciels dûment sous licence et activés tels que décrits à l'adresse <https://aka.ms/mssupport>.

b. Pour un logiciel acheté auprès d'un distributeur. Microsoft fournit des services d'assistance limités pour les logiciels dûment sous licence et activés décrits à l'adresse <https://aka.ms/mssupport>.

9. Garanties, exclusions, recours, dommages-intérêts et procédures.

a. Garantie limitée. En fonction de la manière dont vous avez obtenu le logiciel, Microsoft, ou le fabricant ou l'installateur du dispositif, garantit que le logiciel dûment

sous licence et activé fonctionnera de manière substantielle comme décrit dans les documents Microsoft qui accompagnent le logiciel. Cette garantie limitée ne couvre pas les problèmes que vous provoquez, qui surviennent lorsque vous ne suivez pas les instructions, n'activez pas ou ne réactivez pas correctement votre licence d'utilisation du logiciel, ou qui sont causés par des événements échappant au contrôle raisonnable de Microsoft, du fabricant ou de l'installateur du dispositif. La garantie limitée prend effet au moment où le premier utilisateur acquiert le logiciel et dure un an s'il a été acheté auprès de Microsoft, ou 90 jours s'il a été acheté auprès du fabricant ou de l'installateur du dispositif. Si vous obtenez des mises à jour ou des suppléments directement auprès de Microsoft pendant la période de 90 jours de la garantie limitée du fabricant ou de l'installateur du dispositif, Microsoft fournit la garantie limitée pour ces mises à jour ou suppléments. Les suppléments, mises à jour ou logiciels de remplacement que vous pouvez recevoir de Microsoft au cours de cette année sont également couverts, mais uniquement pour le reste de la période d'un an si vous les avez achetés auprès de Microsoft, ou pour 90 jours si vous les avez achetés auprès d'un fabricant ou d'un installateur d'appareils, ou pour 30 jours, la durée la plus longue étant retenue. Le transfert du logiciel n'étendra pas la garantie limitée.

b. Exclusion. Ni Microsoft, ni le fabricant ou l'installateur du dispositif n'accordent de garanties expresses ou autres, ni n'édicte de conditions. **Microsoft, le fabricant et l'installateur du dispositif excluent toutes les garanties et conditions implicites, y compris les garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon. Si votre législation locale n'autorise pas l'exclusion des garanties implicites, toutes les garanties ou conditions implicites ne resteront en vigueur que pendant la durée de la garantie limitée et seront limitées dans la mesure où votre législation locale le permet. Si votre législation locale exige une durée de garantie limitée plus longue, en dépit du présent contrat, cette durée plus longue s'appliquera, mais vous ne pourrez obtenir que les réparations prévues par le présent contrat.**

c. Recours limité. Si Microsoft, le fabricant ou l'installateur du dispositif ne respecte pas sa garantie limitée, il s'engage, à son choix, soit (i) à réparer ou à remplacer gratuitement le logiciel, soit (ii) à accepter le retour du logiciel (ou, à son choix, du dispositif sur lequel le logiciel a été préinstallé) et à rembourser le montant payé, s'il y a lieu. Le fabricant ou l'installateur du dispositif (ou Microsoft si vous les avez acheté directement auprès de Microsoft) peut également réparer ou remplacer les suppléments, les mises à jour et le remplacement du logiciel ou vous rembourser le montant que vous avez payé pour les obtenir, le cas échéant. **Ce sont vos seuls recours en cas de non-respect de la présente garantie.** Cette garantie limitée vous donne des

droits légaux spécifiques, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un état à l'autre ou d'un pays à l'autre.

d. Dommages-intérêts. À l'exception de toute réparation, de tout remplacement ou de tout remboursement que Microsoft, le fabricant ou l'installateur du dispositif, peut fournir, vous ne pouvez, en vertu de la présente garantie limitée, de toute autre partie du présent accord ou de toute théorie, obtenir aucun dommage ou autre réparation, y compris un manque à gagner ou des dommages directs, consécutifs, spéciaux, indirects ou fortuits. Les exclusions de dommages-intérêts et les limitations de recours dans le présent contrat s'appliquent même lorsque une réparation, un remplacement ou un remboursement ne vous indemnise pas pleinement pour le dommage subi, si Microsoft, le fabricant ou l'installation du dispositif avaient, ou auraient du avoir, connaissance de la possibilité du dommage, ou si le recours manque à son objet essentiel. Certains États ou pays ne permettent pas l'exclusion ni la restriction des dommages consécutifs, indirects ou autres; dans ce cas, ces restrictions et exclusions peuvent ne pas être applicables à votre situation. **Si votre législation locale vous permet de recouvrer d'autres dommages-intérêts de Microsoft, du fabricant ou de l'installateur du dispositif alors que le présent contrat ne le permet pas, vous ne pourrez recouvrer plus que la somme payée en contrepartie du logiciel (ou un maximum de 50,00 USD si le logiciel vous a été remis gratuitement).**

e. Garantie et procédures de remboursement. Pour obtenir un service ou un remboursement, vous devez fournir une copie de votre preuve d'achat et vous conformer aux politiques de retour de Microsoft si vous avez acheté le logiciel auprès de Microsoft, ou aux politiques de retour du fabricant ou de l'installateur du dispositif si vous avez acheté le logiciel auprès d'un fabricant ou d'un installateur du dispositif. Si vous avez acheté un logiciel autonome, ces politiques de retour peuvent vous obliger à désinstaller le logiciel et à le renvoyer à Microsoft. Si vous avez acheté le logiciel préinstallé sur un dispositif, ces politiques de retour peuvent exiger le retour du logiciel avec l'ensemble de l'appareil sur lequel le logiciel est installé ; l'étiquette du certificat d'authenticité, y compris la clé de produit (si elle est fournie avec votre appareil), doit rester apposée. Contactez le fabricant ou l'installateur du dispositif à l'adresse ou au numéro de téléphone gratuit fourni avec votre appareil pour savoir comment obtenir un service de garantie pour le logiciel. Si Microsoft est le fabricant du dispositif ou si vous avez acheté le logiciel auprès d'un détaillant, Microsoft est partie au présent contrat :

- (i) États-Unis et Canada. Par téléphone au (800) MICROSOFT; par courrier postal à l'adresse Microsoft Customer Service and Support, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399; ou en visitant la page <https://aka.ms/nareturns>.
- (ii) Europe, Moyen-Orient, Afrique. Par courrier postal à l'adresse Microsoft Ireland Operations Limited, Customer Care Centre, One Microsoft Place, South Country Business Park, Leopardstown, Dublin 18, Irlande; ou en visitant la page <https://aka.ms/mssupport>.
- (iii) Australie. Par téléphone au 13 20 58; par courrier postal à l'adresse Microsoft Pty Ltd, 1 Epping Road, North Ryde NSW 2113 Australie; ou en visitant la page <https://aka.ms/mssupport>.
- (iv) Autres pays. Contactez l'affilié Microsoft opérant dans votre pays à l'adresse <https://aka.ms/mssupport>.

10. Clause d'arbitrage obligatoire et de renonciation aux recours collectifs si vous résidez (ou, dans le cas d'une Entreprise, si votre siège social se trouve) aux États-Unis.

Nous espérons qu'aucun litige ne nous opposera, mais, si tel était le cas, vous et nous convenons de tenter de le régler à l'amiable, de manière informelle, dans un délai de soixante (60) jours suivant une Notification de litige. En l'absence d'entente, passé ce délai, vous et nous consentons à **soumettre le litige à une procédure individuelle d'arbitrage exécutoire devant l'American Arbitration Association (« AAA ») selon les principes de la loi fédérale d'arbitrage (« Federal Arbitration Act » ou « FAA »), et à ne pas engager de poursuites devant un tribunal ou un jury.** Le litige sera soumis à un arbitre neutre dont la décision sera définitive, sous réserve d'un droit limité de recours en vertu de la FAA. **Les procédures engagées au titre d'une action collective, les arbitrages collectifs, les actions intentées par un procureur général privé, les requêtes en injonctions publiques ou les autres procédures dans lesquelles l'une des parties agit à titre de représentant ne sont pas autorisés. En outre, aucune procédure individuelle ne saurait être associée à une autre procédure sans le consentement de toutes les parties auxdites procédures.** « Nous », « notre » et « nos » incluent Microsoft, le fabricant du dispositif et l'installateur du logiciel et tous leurs affiliés.

a. Litiges concernés : tous les types de litiges, à l'exception de ceux qui sont liés à la propriété intellectuelle. Le terme « litige » s'entend dans son acception la plus large. Il inclut toute demande ou controverse entre vous et le fabricant ou l'installateur,

ou entre vous et Microsoft, concernant le logiciel, son prix, le marketing, les communications, votre transaction d'achat, la facturation ou le présent contrat, en vertu de toute théorie juridique, et notamment du droit des contrats, d'une garantie, du droit délictuel, l'une loi ou d'un règlement, **à l'exception des différends se rapportant à la mise en œuvre ou à la validité des droits de propriété intellectuelle appartenant à vos concédants de licence, à vous-même, à nous ou à nos concédants de licence.**

b. Envoyer une Notification Dispute litige avant l'arbitrage. Si vous avez un litige que nos représentants du service clientèle ne peuvent pas résoudre et que vous souhaitez recourir à l'arbitrage, vous devez d'abord envoyer une Notification de litige personnalisée par courrier postal américain au fabricant ou à l'installateur du dispositif, à l'attention de : LEGAL DEPARTMENT (SERVICE JURIDIQUE). En cas de litige vous opposant à Microsoft, adressez le courrier à Microsoft Corporation, à l'attention de : CELA ARBITRATION, One Microsoft Way, Redmond, WA 98052-6399, ou envoyez le formulaire par voie électronique. Un formulaire de Notification de litige est disponible à l'adresse <https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkId=245499>. Remplissez ce formulaire dans son intégralité, avec toutes les informations requises. Nous suivrons la même procédure en cas de litige nous opposant à vous. Tout délai de prescription applicable sera suspendu à partir de la date d'une Notification de litige personnalisée dûment envoyée jusqu'à la première date à laquelle une procédure d'arbitrage peut être dûment engagée en vertu de la présente Section 10.

c. Cour des petites créances. Au lieu d'envoyer un avis de litige, vous ou nous pouvons poursuivre l'autre partie devant la Cour des petites créances en demandant uniquement une réparation individuelle, à condition que l'action réponde aux exigences du tribunal des petites créances et reste une action individuelle visant à obtenir une réparation individuelle. La Cour des petites créances doit être située dans votre comté de résidence (ou, s'il s'agit d'une entreprise, dans votre lieu d'activité principal).

d. Procédure d'arbitrage. L'AAA conduira tout arbitrage conformément à son Règlement d'arbitrage commercial (ou, si vous êtes une personne physique et utilisez le logiciel à des fins personnelles ou domestiques, ou encore si le montant du différend est inférieur à 75 000 USD, indépendamment du fait que vous soyez, ou non, une personne physique, et de la manière dont vous utilisez le logiciel, à son Règlement d'arbitrage dans le domaine de la consommation). Les règles supplémentaires d'arbitrage collectif de l'AAA, telles que modifiées par la présente Section 10, s'appliqueront dans les cas connexes (voir ci-dessous). Pour plus d'informations, consultez le site <https://aka.ms/adr>. **Le présent accord s'applique dans la mesure où il n'est pas en contradiction avec les règlements applicables de l'AAA.** Pour commencer un arbitrage, envoyez le formulaire de Demande d'arbitrage disponible à l'adresse

<https://go.microsoft.com/fwlink/?LinkId=245497> et envoyez-en une copie au fabricant ou à l'installateur du dispositif (ou à Microsoft si le litige vous oppose à Microsoft). Le formulaire doit contenir des informations spécifiques à votre situation et à votre demande. Pour tout litige portant sur une somme inférieure 25 000 USD, toute audience aura lieu par téléphone ou visioconférence, sauf si l'arbitre considère qu'une audience en présentiel de toutes les parties est justifiée. Toute audience en présentiel de toutes les parties se déroulera dans votre pays de résidence (ou, si vous êtes une entreprise, dans le pays où se situe votre siège social). L'arbitre peut vous accorder les mêmes dommages et intérêts qu'un tribunal. **L'arbitre peut rendre un jugement déclaratoire ou prononcer une injonction uniquement en votre faveur à titre individuel pour satisfaire à votre demande, mais aucune mesure qui pourrait affecter des tiers.**

L'arbitre statue sur toutes les questions, à l'exception de celles qui relèvent exclusivement de la compétence d'un tribunal : (i) de décider de l'arbitrabilité, ainsi que de la formation, de l'existence, de la portée, de la validité et de l'applicabilité de la présente convention d'arbitrage ; (ii) de décider si les parties ont respecté les exigences préalables à l'arbitrage (y compris les formulaires individualisés de notification de litige et de demande d'arbitrage) ; (iii) d'appliquer l'interdiction des actions ou procédures collectives, représentatives, privées ou combinées, ou des injonctions publiques ; et (iv) d'interdire la poursuite d'un arbitrage s'il n'est pas conforme à la présente Section 10.

Si votre Notification de litige porte sur des réclamations similaires à celles d'au moins 24 autres clients, et si vous et ces autres clients êtes représentés par les mêmes avocats ou par des avocats qui se coordonnent, vous et nous convenons que ces réclamations constitueront des « Affaires connexes ». Vous et nous convenons que les règles supplémentaires d'arbitrage collectif de l'AAA en vigueur au moment du dépôt de la demande d'arbitrage, telles que modifiées par la présente Section 10, s'appliqueront aux affaires connexes. Les Affaires connexes ne peuvent être introduites que par lots de 50 arbitrages individuels maximum à la fois, et ces arbitrages individuels seront résolus de la manière suivante : (i) pour le premier lot, chaque partie peut sélectionner jusqu'à 25 de ces affaires connexes pour les soumettre à un arbitrage individuel en vertu de la présente Section 10 ; (ii) aucune autre affaire connexe ne peut être soumise à un arbitrage avant que le premier lot de 50 arbitrages individuels n'ait été résolu ; (iii) si, après cette première série, les parties ne parviennent pas à résoudre les affaires connexes restantes, une deuxième série d'affaires connexes peut être déposée, chaque partie pouvant choisir jusqu'à 25 des affaires connexes à résoudre dans le cadre d'arbitrages individuels en vertu de la présente Section 10. Ce processus d'arbitrages individuels groupés se poursuivra jusqu'à ce que les parties résolvent toutes les Affaires connexes de manière informelle ou par le biais d'arbitrages individuels. Un tribunal a le pouvoir exclusif de faire appliquer le présent paragraphe, y compris de déterminer s'il

s'applique à un ensemble donné de demandes, et d'interdire l'introduction ou la poursuite d'arbitrages qui ne sont pas conformes au présent paragraphe.

e. Frais d'arbitrage et paiements. Les règles de l'AAA régiront le paiement des frais de dossier ainsi que les honoraires et frais de l'AAA et de l'arbitre.

En outre, si le litige ne fait pas partie des affaires connexes décrites ci-dessus, si le litige porte sur une somme inférieure à 75 000 \$ et si, avant d'entamer l'arbitrage, vous vous êtes conformé à toutes les exigences préalables à l'arbitrage énoncées dans la présente Section 10, alors (1) le fabricant ou l'installateur du dispositif (ou Microsoft si votre litige l'oppose à Microsoft) vous remboursera rapidement les frais d'enregistrement et paiera les honoraires et frais de l'AAA et de l'arbitre ; et (2) si, à l'issue de l'arbitrage, l'arbitre vous accorde un montant supérieur à notre dernière offre écrite faite avant la nomination de l'arbitre, le fabricant ou l'installateur du dispositif (ou Microsoft si votre litige l'oppose à Microsoft) : vous payer (i) le montant de la sentence ou 1 000 USD (le montant le plus élevé étant retenu) ; (ii) les frais d'avocat raisonnables que vous avez encourus ; et toutes les dépenses raisonnables (y compris les frais et honoraires de témoins experts) que votre avocat a encourues dans le cadre de votre arbitrage individuel.

f. Indépendance des clauses. Si, après épuisement de tous les recours, un tribunal estime qu'une partie du présent Article 10 est inopposable en ce qui concerne une réclamation ou une demande de réparation, les parties conviennent d'arbitrer toutes les réclamations et toutes les réparations soumises à l'arbitrage avant de porter devant un tribunal toute réclamation ou toute réparation restante (telle qu'une demande d'injonction publique, auquel cas l'arbitre émet une sentence sur la responsabilité et la réparation individuelle avant qu'un tribunal n'examine cette demande). Dans le cas contraire, si une autre partie de l'Article 10 est jugée inopposable, le reste restera en vigueur (avec une sentence arbitrale rendue avant le début de toute procédure judiciaire).

g. Microsoft en qualité de partie ou de tiers bénéficiaire. Si Microsoft est le fabricant du dispositif ou si vous avez acheté le logiciel auprès d'un détaillant, Microsoft est partie au présent contrat. Sans quoi, Microsoft n'a pas la qualité de partie mais de tiers bénéficiaire de votre contrat avec le fabricant ou l'installateur du dispositif aux fins de règlement des différends par une négociation à l'amiable et un arbitrage.

11. Lois applicables. Les lois de l'État ou du pays dans lequel vous vivez (ou bien, s'agissant d'une entreprise, où se trouve votre principal établissement) régissent toutes

les demandes et tous mes différends portant sur le logiciel ou son prix, ou le présent contrat, et notamment les demandes pour manquement aux termes du contrat et celles en vertu des lois d'État sur la protection des consommateurs, des lois sur la concurrence illicite, des lois sur les garanties implicites, pour enrichissement sans cause et en responsabilité délictuelle, indépendamment des dispositions en matière de conflit de lois. Aux États-Unis, la loi fédérale sur l'arbitrage régit l'ensemble des dispositions en matière d'arbitrage.

12. Utilisation des réseaux, des données et d'Internet. La plupart des fonctionnalités du logiciel et des services auxquels on accède au moyen du logiciel peuvent requérir la connexion de votre dispositif à Internet au moins une fois pendant l'activation ou la réactivation du logiciel. Certaines fonctionnalités du logiciel et certains services auxquels il est accédé au moyen du logiciel peuvent requérir la connexion de votre dispositif à Internet. Votre accès et votre utilisation d'Internet (et les frais y afférents) peuvent être soumis aux conditions du contrat de votre fournisseur de services de téléphonie mobile ou d'accès à Internet. Certaines fonctionnalités du logiciel peuvent vous aider à accéder à Internet plus efficacement, mais les calculs d'utilisation du logiciel peuvent différer des mesures de votre fournisseur de services. (i) Il vous incombe toujours de connaître les conditions de vos propres plans et contrats, et de vous y conformer ; et (ii) vous êtes toujours responsable de tout problème découlant de l'utilisation de réseaux, y compris de réseaux publics/ouverts, ou de l'accès à ceux-ci. Vous ne pouvez utiliser le logiciel pour établir un accès à un réseau et partager des données d'accès à celui-ci que vous êtes autorisé à le faire.

13. Versions à droits limités. Si, de par sa désignation, ou autrement, la version du logiciel que vous avez acquise est destinée à une utilisation spécifique ou limitée, vous ne pouvez l'utiliser que comme prévu. Il vous est interdit d'utiliser les versions suivantes du logiciel pour des activités commerciales, à but non lucratif ou génératrices de revenus :

a. Scolaire ou universitaire. Pour un usage éducatif, vous devez, au moment de l'achat, avoir la qualité d'élève ou d'étudiant, ou d'enseignant ou de membre du personnel d'un établissement d'enseignement.

b. Domestique.

c. Militaire admissible. Vous devez être un « Utilisateur militaire admissible » pour obtenir la licence du logiciel indiqué comme étant une édition pour « Utilisateur militaire admissible ». Pour devenir un « Utilisateur militaire admissible » aux États-Unis

d'Amérique, vous devez être un client autorisé de l'Armed Services Exchange (Services d'échange des forces armées américaines), conformément aux lois et règlements en vigueur aux États-Unis.

d. Forces canadiennes. Vous devez être un « Mécène autorisé de CANEX » pour obtenir une licence pour un logiciel portant la mention « Forces canadiennes ». Les Mécènes autorisés de CANEX sont :

- * Les membres des Forces armées canadiennes (CAF) (Force régulière et Force de réserve) et leurs familles ;
- * Les vétérans (anciens membres des CAF) et leurs familles, y compris les familles des défunts ;
- * Les membres des forces armées étrangères qui servent actuellement dans les FAC et leurs familles ;
- * Le Personnel actuel des Fonds non publics, Forces canadiennes (FNP, FC) ;
- * Le Personnel actuel des Fonds non publics, Forces canadiennes (FNP, Personnel actuel des Centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) ; FC) ;
- * Les fonctionnaires actuels du ministère de la défense nationale (MDN) et leurs familles ;
- * Les membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et leurs familles ;
- * Le personnel actuel de Recherche et développement pour la défense Canada (RDDC) et leurs familles ;
- * Le personnel actuel de Construction de Défense Canada (CDC) et leurs familles ;
- * Colonels/capitaines(N), lieutenants colonels/commandants honoraires et leurs familles ;
- * les membres de la famille du personnel des FNP, FC ; ou

* Les membres de la famille des CRFM.

14. Droits du consommateur, variantes régionales. Le présent contrat décrit certains droits légaux. Il est possible que vous disposiez d'autres droits, notamment en qualité de consommateur, en vertu des lois de votre État ou pays. Il est également possible que vous disposiez de droits en relation avec la partie auprès de laquelle vous avez acheté le logiciel. Le présent contrat ne modifie en rien ces autres droits lorsque les lois de votre État ou pays ne le permettent pas. Par exemple, si vous avez acheté le logiciel dans l'une des régions ci-dessous ou si une loi nationale s'applique, vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions suivantes :

a. Australie. L'expression « Garantie limitée » fait référence à la garantie expresse de Microsoft, ou du fabricant ou de l'installateur du dispositif. La présente garantie est consentie en plus d'autres droits et recours dont vous pouvez disposer en vertu de la loi, et notamment de vos droits et recours prévus par le droit des garanties en matière de consommation australien. Aucune clause du présent accord ne limite ou ne modifie ces droits et recours. Notamment :

(i) les stipulations excluant et limitant les garanties, les dommages-intérêts et les recours, et limitant la durée de vos droits en vertu des lois locales dans la Section 9 intitulée **Garantie, renonciation, recours, dommages-intérêts et procédures** ne s'appliquent pas aux garanties du droit de la consommation australien et à vos droits et recours en vertu de celles-ci ;

(ii) les politiques d'assistance et de remboursement visées aux Articles 8 et 9 sont soumises du droit de la consommation australien ;

(iii) les garanties des consommateurs prévues par le droit de la consommation australien s'appliquent au logiciel d'évaluation et d'essai décrit dans la Section 16 et au logiciel de prévisualisation décrit à la Section 18; et

(iv) nos produits sont accompagnés de garanties qui ne peuvent être exclues par le droit de la consommation australien. Dans le présent sous-paragraphe, « produits » désignent le logiciel pour lequel Microsoft, le fabricant ou l'installateur du dispositif, fournissent la garantie expresse. Vous avez droit à un remplacement ou remboursement en cas de défaillance majeure, et à indemnisation pour tout autre dommage ou préjudice raisonnablement prévisible. Vous avez également droit à réparation ou à remplacement lorsque les produits ne sont pas d'une qualité acceptable, et lorsque la défaillance est autre que majeure.

Pour en savoir plus sur vos droits en vertu du droit de la consommation australien, veuillez consulter les informations à l'adresse suivante : <https://aka.ms/acl>.

b. Union Européenne. La limitation à l'utilisation scolaire de la section ci-dessus intitulée 'Versions à droits limités » peut ne pas s'appliquer dans votre cas. Vos droits d'utilisations respecteront les lois locales, sous réserve de changement.

c. Allemagne et Autriche.

(i) **Garantie.** Le logiciel dûment sous licence et activé fonctionnera, pour l'essentiel, comme le décrit toute documentation de Microsoft qui l'accompagne. Néanmoins, ni le fabricant, ni l'installateur du dispositif, ni Microsoft, n'offrent de garantie contractuelle en relation avec le logiciel sous licence.

(ii) **Clause limitative de responsabilité.** En cas de conduite intentionnelle, de faute lourde ou de demande fondée sur la Loi sur la responsabilité du fait des produits, de spécifications garanties et de défauts dissimulés frauduleusement, ainsi qu'en cas de décès, de dommage personnel ou de préjudice corporel, la responsabilité du fabricant, de l'installateur du dispositif ou de Microsoft est engagée conformément aux dispositions légales.

Sous réserve de la phrase précédente, le fabricant, l'installateur du dispositif ou Microsoft ne seront responsables que d'une négligence légère s'ils viennent à manquer à de telles obligations contractuelles importantes, dont l'accomplissement facilite la bonne exécution du présent contrat, dont la violation compromettrait l'objet du contrat et dont une partie est en droit d'espérer le respect constant (les obligations « impérieuses »). Dans d'autres cas de négligence légère, le fabricant, l'installateur du dispositif ou Microsoft ne seront pas responsables.

d. Japon. Si vous vivez au Japon, ou si vous avez acquis le logiciel alors que vous viviez au Japon et que vous avez acquis le logiciel auprès d'un détaillant en tant que logiciel autonome, nous vous accordons les droits suivants en vertu de nos licences, à condition que vous respectiez toutes les conditions du présent accord : vous pouvez également installer et utiliser une deuxième copie du logiciel sur un deuxième appareil sous licence pour votre utilisation en tant qu'utilisateur sous licence du premier appareil sous licence. Si vous avez acquis le logiciel alors que vous viviez au Japon et que vous avez acquis le logiciel préinstallé sur un appareil, vous pouvez télécharger une copie de sauvegarde du logiciel à partir de account.microsoft.com, et vous pouvez utiliser cette copie de sauvegarde uniquement dans le but de réinstaller le logiciel sur le même

appareil sous licence. Les restrictions d'utilisation non commerciale énoncées à l'article 13 ne s'appliquent pas à votre utilisation du logiciel si vous vivez au Japon ou si vous avez acquis le logiciel alors que vous viviez au Japon. Microsoft, et non le fabricant ou l'installateur de l'appareil, fournit des services d'assistance limités pour les logiciels achetés auprès d'un détaillant et les logiciels « PIPC » préinstallés au Japon sur un appareil.

15. Pack linguistique et outils de vérification. Si vous achetez un pack linguistique ou un outil de vérification offrant une prise en charge de versions linguistiques supplémentaires pour le logiciel, vous pouvez utiliser les langues supplémentaires incluses dans ce pack ou cet outil. Les packs linguistiques et les outils de vérification font partie du logiciel et ne peuvent pas être utilisés séparément.

16. Évaluation et essai. Pour une utilisation aux fins d'évaluation (ou d'essai ou de démonstration), vous ne pouvez pas vendre le logiciel, ni l'utiliser dans un environnement d'exploitation directe, ni l'utiliser après la période d'évaluation. Nonobstant toute clause contraire du présent contrat, les logiciels d'évaluation sont fournis « EN L'ÉTAT » et aucune garantie, implicite ou explicite (y compris la garantie limitée), ne s'applique à ces versions.

17. Non destiné à la vente (NFR). Il est interdit de revendre un logiciel portant la mention « NFR » ou « Non destiné à la vente ».

18. Prévisualisation. Vous pouvez choisir d'utiliser des versions de prévisualisation, en accès privilégié, bêta ou d'autres versions de pré-lancement du Logiciel (« prévisualisations ») mises à disposition par Microsoft. Vous ne pouvez utiliser les Prévisualisations que jusqu'à la date d'expiration du Logiciel et dans la mesure où vous respectez toutes les conditions du présent contrat. Les Prévisualisations sont des versions expérimentales et peuvent être substantiellement différentes de la version mise sur le marché. Nonobstant toute clause contraire du présent contrat, les prévisualisations sont fournies « EN L'ÉTAT » et aucune garantie, implicite ou explicite (y compris la Garantie limitée), ne s'applique à ces versions. En installant des prévisualisations sur votre dispositif, vous risquez de rendre nulle et non avenue la garantie de celui-ci et pourriez ne plus bénéficier de l'assistance du fabricant de votre dispositif ou de votre opérateur de réseau, le cas échéant. Microsoft n'est pas responsable des préjudices qui vous seraient ainsi causés. Microsoft peut ne pas fournir de services d'assistance pour les prévisualisations. Si vous fournissez à Microsoft des commentaires ou suggestions au sujet de la Prévisualisation (« Soumission »), vous accordez à Microsoft et à ses partenaires le droit d'utiliser la Soumission de quelque manière et à quelque fin que ce soit.

19. Droits réservés et commentaires. Sauf dans les cas prévus expressément dans le présent contrat, Microsoft ne vous accorde aucune licence ni aucun autre droit de quelque nature que ce soit en vertu de brevets, de savoir-faire, de droits d'auteur, de secrets industriels, de marques de commerce ou d'autre élément de propriété intellectuelle détenus ou contrôlés par Microsoft ou toute entité connexe, y compris, mais sans s'y limiter, sur un nom, une présentation, un logo ou tout équivalent. Si vous donnez des idées, des propositions, des suggestions ou des commentaires à Microsoft, y compris, mais sans s'y limiter, des idées pour de nouveaux produits et de nouvelles technologies, des promotions, des noms de produits, des commentaires sur les produits et des suggestions d'amélioration de produits (« Commentaire »), vous accordez à Microsoft, gratuitement, sans redevances et sans obligation, le droit de faire et de créer des œuvres dérivées et d'utiliser, de partager et de commercialiser vos commentaires de quelque manière que ce soit et à n'importe quelle fin. Vous ne fournirez pas de commentaires nécessitant une licence qui oblige Microsoft à octroyer sous licence ses logiciels, ses technologies ou ses documents à un tiers pour la simple raison que Microsoft y a ajouté vos commentaires.

20. Indépendance des clauses. L'intégralité du présent contrat s'applique dans la pleine mesure permise par la loi applicable. Si un tribunal ou un arbitre juge que nous ne pouvons pas appliquer une partie du présent contrat tel qu'il est écrit, nous pouvons remplacer les termes inapplicables par des termes semblables dans la mesure exécutoire en vertu de la loi pertinente, mais le reste du présent contrat ne sera pas modifié. La Section 10.f indique ce qui arrive si des parties de la Section 10 (clauses d'arbitrage obligatoire et de renonciation aux actions collectives) sont jugées illégales ou inopposables. La Section 10.f prévaut sur le présent article en cas de conflit.

21. Intégralité du contrat. Le présent contrat (ainsi que les conditions de licence imprimées sur support papier et les autres conditions jointes à tout supplément, toute mise à niveau, toute mise à jour et tous services de logiciel fournis par le fabricant ou l'installateur du dispositif, ou Microsoft, et que vous utilisez), de même que les conditions accessibles au moyen des liens Internet figurant dans le présent contrat, constituent l'intégralité de l'accord pour le logiciel, ainsi que tout supplément, toute mise à jour et tous services (à moins que le fabricant ou l'installateur du dispositif, ou Microsoft ne fournisse d'autres conditions avec ces suppléments, mises à jour ou services). Vous pouvez étudier la présente licence après que votre logiciel a été mis fonctionnement à cette adresse <https://aka.ms/useterms>, ou en par le chemin suivant : Fichier - Compte - À propos, dans le logiciel. Vous pouvez également consulter les conditions de tout lien dans le présent contrat en saisissant l'adresse URL dans une barre d'adresse de navigateur, et vous convenez de le faire. Vous vous engagez à lire les conditions, et notamment les conditions liées, avant d'utiliser le logiciel ou les services.

Vous reconnaissez formellement qu'en utilisant le logiciel et les services, vous ratifierez le présent contrat et les conditions liées. Le présent contrat comporte également des liens à caractère informatif. Les liens contenant des notifications et des conditions à caractère contraignant sont :

- La Déclaration de confidentialité de Microsoft <https://aka.ms/privacy>
- Contrat de services Microsoft à <https://aka.ms/msa>